

COMMUNE DE COURTENAY
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AOUT 2012

Le dix août deux mil douze à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courtenay légalement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Monsieur Marcel Tournier, Maire.

Serge Sirioud a été nommé secrétaire de séance.

Michel FLAMAND absent a donné pouvoir à Bernard DUBOST
Gilles MOREAU absent a donné pouvoir à Marcel TOURNIER
André CHAPIT absent a donné pouvoir à Christophe BERNARD
Jean-Michel ARENE absent a donné pouvoir à Jean-Claude ROMATIER
Angélique MANOUVRIER absent a donné pouvoir à Monique QUILLON
Georges RINCHET absent et excusé

Le Maire ouvre la séance, il demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de séance du Conseil du vingt-six juin deux mil douze. Les conseillers n'ayant pas d'observation à formuler, le compte rendu est approuvé par les 14 conseillers présents ou représentés en début de séance par 14 voix.

FINANCES :

Le Maire expose que pour financer l'attente d'une subvention, il est nécessaire de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes, un prêt à court terme de 30 000 € :

- remboursable en 12 mois maximum, au taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois + 3%
- les intérêts seront payables trimestriellement à terme échu- le capital in fine
- Frais de dossier : 500 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt de 30 000 € à court terme auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes.

- S'engage à créer les ressources nécessaires au remboursement dudit emprunt.
- S'engage à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu
- Décide d'autoriser le Maire à négocier le dit prêt aux conditions ci-dessus fixées et à signer le contrat de prêt à intervenir.
- Affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

TRAVAUX A L'EGLISE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, les travaux envisagés à l'église et la restauration de ses portes. Ceux-ci seront réalisés afin d'apporter également une sécurité suffisante aux utilisateurs, (un seul accès existant à ce jour) et pour favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite. Le montant des travaux s'élèvera à 10 166,72 € HT. Le plan de financement sera le suivant : 25 % de subvention du Conseil Général (2541.00 €) le solde par autofinancement communal. Après délibération le Conseil Municipal approuve le projet ainsi que son plan de financement et demande à Monsieur le Maire de solliciter une subvention du Conseil Général de l'Isère.

CENTRE SOCIAL

Le Relais d'Assistantes Maternelles RAM et le lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) connaissent un fort succès et les familles sont très demandeuses de ces services (constat confirmé lors des comités de pilotage).

Laurence Marion rappelle aux élus la possibilité d'instaurer ce service sur notre commune telle qu'elle l'avait évoqué lors de précédentes réunions. Si cette action reçoit l'approbation des élus, il convient de finaliser les différents accords nécessaires (CAF, Conseil Général, etc...) et de faire un point précis sur les aménagements nécessaires (travaux, coût, sécurité).

